



Déclaration de revenus fédérale et provinciale des particuliers de la Saskatchewan

Étape 1 – Identification

Apposez votre étiquette d'identification ici.

Si vous n'en avez pas reçu ou si les renseignements qu'elle contient sont inexacts, inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres majuscules.

Prénom	Nom légal
Adresse	
Ville	
Province ou territoire	Code postal

Inscrivez le numéro d'assurance sociale demandé seulement si le numéro qui figure sur l'étiquette est inexact ou si vous n'avez pas reçu d'étiquette :

Le vôtre : _____

Celui de votre conjoint ou de votre conjoint de fait : _____

Votre date de naissance : _____ Jour _____ Mois _____ Année _____

Le 31 décembre 1992, vous étiez :

1 <input type="checkbox"/> Marié(e)	2 <input type="checkbox"/> Conjoint de fait	3 <input type="checkbox"/> Veuf (veuve)
4 <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	5 <input type="checkbox"/> Séparé(e)	6 <input type="checkbox"/> Célibataire

Nom de votre conjoint ou de votre conjoint de fait : _____

Votre province ou territoire de résidence le 31 décembre 1992 : _____

Si vous êtes devenu ou avez cessé d'être résident du Canada en 1992, donnez :
la date d'entrée _____ Jour _____ Mois _____ ou de départ _____ Jour _____ Mois

Si le particulier est décédé, donnez la date du décès : _____ Jour _____ Mois _____ Année _____ 1 9

N'inscrivez rien ici _____

Étape 2 – Demande du crédit pour la taxe sur les produits et services

Demandez-vous le crédit pour la taxe sur les produits et services? (Consultez le guide pour savoir si vous devriez le demander) Oui Non

Nombre d'enfants ayant moins de 19 ans le 31 décembre 1992 (s'il y a lieu) _____

Revenu net figurant à la ligne 236 de la déclaration de votre conjoint ou de votre conjoint de fait (s'il y a lieu) _____

Étape 3 – Calcul du revenu total

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	101			⊙
Autres revenus d'emploi (pourboires, gratifications, etc.)	104			⊙
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	113			⊙
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (case 20 du feuillet T4A(P))	114			⊙
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152			
Autres pensions et pensions de retraite (selon les feuillets T4A)	115			⊙
Allocations familiales (case 14 du feuillet TFA i)	118			⊙
Prestations d'assurance-chômage (case 14 du feuillet T4U)	119			⊙
Intérêts	121			⊙
Pension alimentaire ou allocation de séparation	128			⊙
Autres revenus (consultez le guide à la ligne 130) Précisez :	130			⊙
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144			⊙
Prestations d'assistance sociale (case 11 du feuillet T5007)	145			⊙
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146			⊙
Additionnez les montants des lignes 144 à 146. Déduisez ce montant à la ligne 250.	147			▶
Additionnez les montants des lignes 101 à 130 et de la ligne 147. Voici votre revenu total .	150			▶

Étape 4 – Calcul du revenu imposable

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 34 des feuillets T4A)	206			
Cotisations à un régime de pension agréé (case 20 de tous les feuillets T4)	207			⊙
Cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (annexez les reçus)	208			⊙
Cotisations au régime de pensions de la Saskatchewan	209			⊙
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (case 44 des feuillets T4 ou annexez les reçus)	212			⊙
Frais de garde d'enfants (remplissez et annexez la formule T778)	214			⊙
Frais financiers	221			⊙
Additionnez les montants des lignes 207 à 221.	233			▶
Montant de la ligne 150 moins celui de la ligne 233; si le résultat est négatif, inscrivez «0». Voici votre revenu net avant rajustements .	234			▶
Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus aux lignes 113, 118 ou 119, consultez le guide à la ligne 235)	235			⊙
Montant de la ligne 234 moins celui de la ligne 235; si le résultat est négatif, inscrivez «0». Voici votre revenu net .	236			▶
Déduction pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 147)	250			⊙
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez et annexez la formule T2222)	255			⊙
Déductions supplémentaires (consultez le guide à la ligne 256)	256			⊙
Additionnez les montants des lignes 250 à 256.	257			▶
Montant de la ligne 236 moins celui de la ligne 257; si le résultat est négatif, inscrivez «0». Voici votre revenu imposable .	260			▶
N'inscrivez rien ici.	605			600

Étape 5 – Calcul du total des crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base	Inscrivez 6 456,00 \$	300	
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né(e) en 1927 ou avant)	Inscrivez 3 482,00 \$	301	
Montant de marié (consultez le guide à la ligne 303)		303	⊙
Montants pour enfants à charge (consultez le guide à la ligne 304)		304	⊙
Équivalent du montant de marié (remplissez et incluez l'annexe 6)		305	⊙
Cotisations au RPC ou au RRQ (case 16 de tous les feuillets T4; maximum 696,00 \$)		308	• ⊙
Cotisations à l'assurance-chômage (case 18 de tous les feuillets T4; maximum 1 107,60 \$)		312	• ⊙
Montant pour revenu de pension (maximum 1 000 \$; consultez le guide à la ligne 314)		314	⊙
Montant pour personnes handicapées (inscrivez 4 233,00 \$; consultez le guide à la ligne 316)		316	⊙
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge autre que votre conjoint		318	⊙
Frais de scolarité (annexez la formule T2202A ou les reçus)		320	⊙
Montant relatif aux études (annexez la formule T2202 ou T2202A)		322	⊙
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant (annexez la formule T2202 ou T2202A)		324	⊙
Additionnez les montants des lignes 300 à 324.		335	

Multipliez le montant de la ligne 335 par 17 %. ► 338

Dons de charité (maximum 20 % de la ligne 236; annexez les reçus)	340		
Inscrivez le montant de la ligne 340 sans dépasser 250 \$	345	Multipliez ce montant par 17 %.	346
Montant de la ligne 340 moins celui de la ligne 345		Multipliez ce montant par 29 %.	348

Additionnez les montants des lignes 338, 346 et 348. Voici votre **total des crédits d'impôt non remboursables**. 350

Étape 6 – Sommaire de l'impôt et des crédits

Revenu imposable (inscrivez le montant de la ligne 260)	400		
Impôt fédéral sur le revenu (repérez le montant de la ligne 400 dans la table A)		401	
Total des crédits d'impôt non remboursables (inscrivez le montant de la ligne 350)		402	
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 402; si le résultat est négatif, inscrivez «0». Voici votre impôt fédéral .		406	

Contributions politiques fédérales (annexez les reçus)	409		
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (référez-vous au tableau de calcul dans le guide)		410	
Impôt fédéral avant la surtaxe fédérale des particuliers (montant de la ligne 406 moins celui de la ligne 410; si le résultat est négatif, inscrivez «0»)		417	
Surtaxe fédérale des particuliers (repérez le montant de la ligne 406 dans la table B)		419	
Additionnez les montants des lignes 417 et 419. Voici votre impôt fédéral net .		420	

Remboursement des prestations de programmes sociaux (inscrivez le montant de la ligne 235)		422	
Remboursement de la somme versée en trop pour le crédit d'impôt pour enfants (remplissez et incluez l'annexe 7)		426	
Impôt net de la Saskatchewan (consultez le guide à la ligne 428)		428	
Additionnez les montants des lignes 420 à 428. Voici votre total à payer .		435	

Impôt total retenu (selon tous les feuillets de renseignements)	437		
Crédit d'impôt pour enfants (remplissez et incluez l'annexe 7)	444		
Paiement en trop au Régime de pensions du Canada	448		
Paiement en trop d'assurance-chômage	450		
Impôt payé par acomptes provisionnels	476		
Additionnez les montants des lignes 437 à 476. Voici votre total des crédits .		482	

Montant de la ligne 435 moins celui de la ligne 482. Inscrivez la différence dans l'espace approprié ci-dessous.

Une différence de moins de 2 \$ n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement 484

Pour profiter du service de dépôt direct, remplissez et annexez la formule T1-DD.

Solde dû 485

Somme jointe 486

Annexez un chèque ou un mandat à l'ordre du Receveur général. **N'envoyez pas d'espèces par la poste.** Le paiement doit être fait au plus tard le 30 avril 1993.

Incluez tous les feuillets de renseignements, reçus, formules et annexes demandés.

Langue de correspondance 469
Veuillez indiquer plus bas dans quelle langue vous désirez recevoir toute correspondance subséquente et vos prochaines déclarations de revenus.

Language of correspondence
Please indicate below the language of your choice for subsequent correspondence and returns.

1. Anglais English 2. Français French

Cochez cette case si vous avez payé quel'un pour remplir votre déclaration. ► 490

J'atteste que les renseignements donnés dans cette déclaration et dans tous les documents annexés sont exacts et complets et révèlent la totalité de mes revenus de toutes provenances.

Signez ici _____ Date _____ Téléphone _____

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave. Loi sur la protection des renseignements personnels. Fichier de renseignements personnels RCT/P-PU-005.

N'inscrivez rien ici	683						
	684						

La déclaration spéciale

Pouvez-vous utiliser la déclaration spéciale?

Vous pouvez utiliser la déclaration spéciale si vous déclarez ou demandez que les genres de revenus, de déductions ou de crédits indiqués dans la déclaration spéciale.

Si vous désirez déclarer des revenus ou demander des déductions ou des crédits qui ne se trouvent pas dans cette déclaration, vous devez utiliser la déclaration générale qui est comprise dans ce guide. **Vous devez utiliser la déclaration générale si**, en 1992, vous êtes dans l'une des situations énoncées ci-dessous.

Vous devez déclarer l'un des **revenus** suivants :

- des revenus de commissions;
- des revenus de location;
- des revenus de sociétés en commandite;
- des revenus d'un travail indépendant;
- des dividendes de corporations canadiennes imposables;
- des sommes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- des gains en capital imposables.

Vous voulez déduire l'un des montants suivants :

- une pension alimentaire ou une allocation de séparation;
- des dépenses faites pour gagner un revenu d'emploi;
- des frais de déménagement;
- les frais d'un préposé aux soins;
- des frais juridiques payés pour obtenir le paiement de certains revenus;
- des pertes que vous avez subies au cours d'années passées;
- des sommes versées en trop que vous avez déclarées comme revenu et que vous avez dû rembourser en 1992.
- selon une modification qui est proposée, des cotisations à un REER effectuées entre le 25 février 1992 et le 2 mars 1993, si vous ou votre conjoint participiez au Régime d'accession à la propriété;

Vous voulez demander l'un des **crédits d'impôt** suivants :

- les frais médicaux qui, au total, dépassent le moins élevé des montants suivants : 1 614 \$ ou 3 % de votre revenu net;
- l'impôt étranger que vous avez payé;
- le transfert de la partie de certains montants auxquels votre conjoint a droit mais dont il n'a pas besoin pour réduire son impôt fédéral à zéro. Ces montants sont le montant en raison de l'âge, le montant pour personnes handicapées, le montant pour revenu de pension, les frais de scolarité et le montant relatif aux études.

Vous devez utiliser la déclaration générale si vous demandez les encouragements fiscaux de la Saskatchewan.

Conseil

Pour simplifier l'établissement de votre déclaration, nous avons conçu deux déclarations pour les personnes qui ont une situation simple. La déclaration abrégée et, pour les personnes âgées, la déclaration 65 Plus peuvent être remplies sans qu'aucun calcul ne soit nécessaire. Pour plus de renseignements ou pour obtenir une copie de ses déclarations, communiquez avec votre bureau de district.